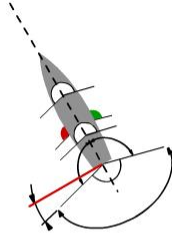
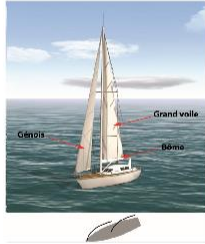


Auteur: Professeur de l'enseignement maritime H.Baudu
 herve.baudu@supmaritime.fr
 Version validée :
 - 1.1 septembre 2016



- 🟢 Navires à voile - Règle 12
- 🟢 Navire rattrapant - Règle 13

Règles 11 à 13

L'auteur dégage toute responsabilité consécutive à l'utilisation incorrecte des informations et schémas des cours proposés, et ne saurait être tenu responsable ni d'éventuelles erreurs ou omissions, ni des conséquences liées à la mise en oeuvre des informations et schémas contenus dans ce cours. La diffusion de ce support est soumise à l'autorisation de l'auteur et ne doit, en aucun cas servir à des fins commerciales.



Page 264

Colregs Pro

By Herve Baudu

This app is only available on the App Store for iOS devices.

[View More by This Developer](#)



This app is designed for both iPhone and iPad

\$4.99
 Category: Education
 Released: Jul 12, 2017
 Version: 1.0.0
 Size: 64.0 MB
 Language: English
 Seller: Herve Baudu
 © 2017 Hervé Baudu
 Rated 4+

Compatibility: Requires iOS 8.0 or later. Compatible with iPhone, iPad, and iPod touch.

Description

Steering and sailing rules - Colregs - for all sailing and power-driven vessels.

This App is aimed at both students at maritime training schools beginning to train in navigation, as well as experienced seafarers who wish to further their own skills in this mandatory regulations. In all flashcards, professional mariners will find references to international IMO regulations (Colregs 72, IALA, STCW).

With 101 flashcards, this app allows learning, reviewing effectively and in a progressive way all the steering and sailing Rules to prevent the risks of collision.

There are 5 main sections to this app:

1. Buoyage
2. Visual signals
3. Lights and shapes
4. Sound and light signals
5. Steering and sailing rules

There are 3 ways to revise Colregs:

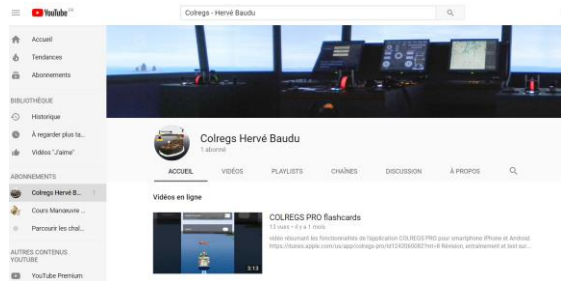
1. Revision mode: all cards are read one after the other
2. Quiz mode: the learner trains by answering questions
3. Challenge mode: allows to evaluate with the cards whose answer to the quiz has been false

Steering and sailing Rules are available at any time
 A Statistics menu allows to evaluate the learner on each test

 No Internet connection required after application downloaded
 App is in English and French language

For iPhone and Android, you can load application on App store and Google play with links below or tap "Colregs Pro":

On Apple store:	On Google play :
 	 



Page xxx

règles de barre:
Section 2 - Règle 11 et 12



Page 266

Règle 11 - Champ d'application

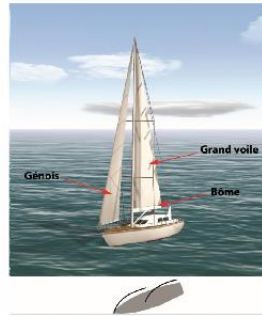
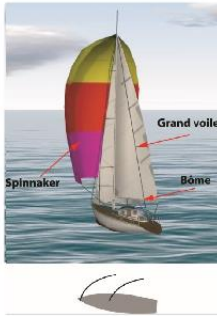
Les règles de la présente section s'appliquent aux navires qui sont en vue les uns des autres.

Rappel de Règle 3 para k) Deux navires ne sont considérés comme étant en vue l'un de l'autre que lorsque l'un des d'eux peut être observé visuellement par l'autre:



Règle 12 - Navires à voile

Un voilier est propulsé la plupart du temps par :



règles de barre:
Section 2 - Règle 11 et 12



Page 267

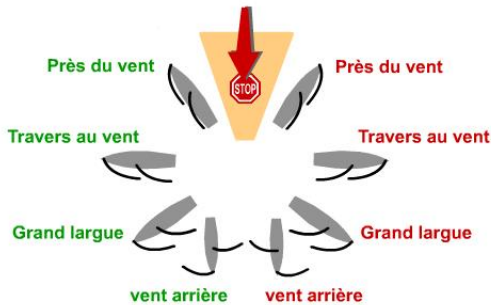
Règle 12 - Navires à voile

A partir du moment où il existe un risque d'abordage entre deux navires à voile, ils doivent tenir compte:

- de l'allure du voilier,
- du côté au vent ou sous le vent du voilier,
- du voilier au vent ou sous le vent.

L'allure du voilier:

- côté d'où vient le vent:
 - . **Bâbord amure**, le vent vient de bâbord, les voiles sont brassées sur tribord,
 - . **Tribord amure**, le vent vient de tribord, les voiles sont brassées sur bâbord.



règles de barre:
Section 2 - Règle 12

Règle 12 - Navires à voile

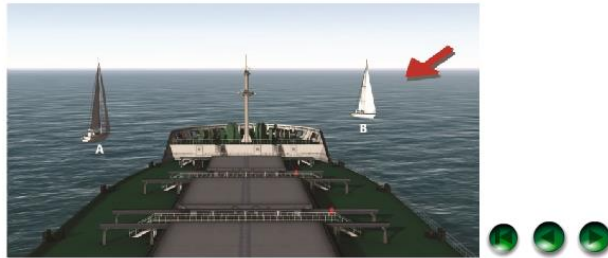
Côté au vent ou sous le vent du voilier:

- côté au vent: côté d'où vient le vent, (bord opposé au bord de brassage de la grand-voile (vent arrière, spinnaker),
- côté sous le vent: côté vers où souffle le vent
- C est au vent de la bouée tribord, sous le vent de la bouée bâbord.



Le voilier au vent ou sous le vent:

- A:** voilier sous le vent
- B:** voilier au vent



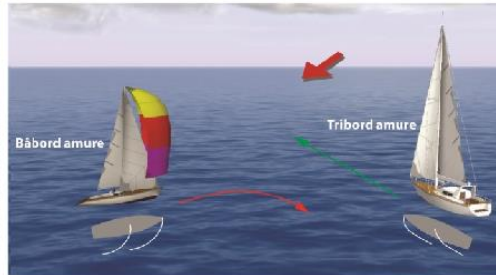
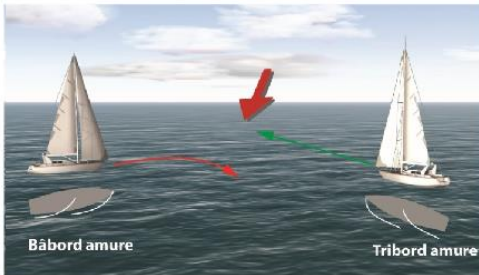
règles de barre:
Section 2 - Règle 12

Règle 12 - Navires à voile

a) Lorsque deux navires à voile s'approchent l'un de l'autre de manière à faire craindre un abordage, l'un d'eux doit s'écarter de la route de l'autre comme suit:

i) quand les navires reçoivent le vent d'un bord différent, celui qui reçoit le vent de bâbord doit s'écarter de la route de l'autre:

le voilier tribord amure est privilégié sur celui bâbord amure.



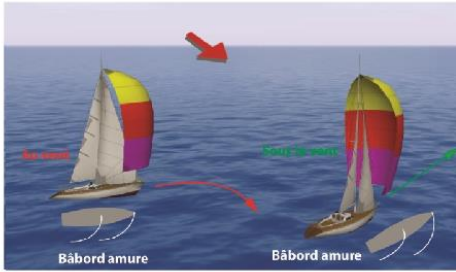
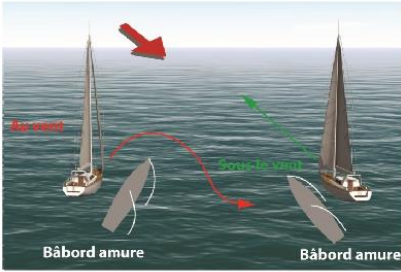
règles de barre:
Section 2 - Règle 12



Règle 12 - Navires à voile

ii) **Quand les deux navires reçoivent le vent du même bord, celui qui est au vent doit s'écarter de la route de celui qui est sous le vent:**

Le voilier sous le vent est privé de force propulsive par le navire à voile naviguant à son vent.



iii) **si un navire qui reçoit le vent de bâbord voit un autre navire au vent et ne peut pas déterminer avec certitude si cet autre navire reçoit le vent de bâbord ou de tribord, le premier doit s'écarter de la route de l'autre:**

cas particulier du vent arrière; à cette allure, un voilier peut naviguer indifféremment bâbord ou tribord amure (fausse panne)



Page 269

règles de barre:
Section 2 - Règle 13



Règle 13 - Navire qui en rattrape un autre

a) **Malgré toute disposition des règles des sections I et II de la partie B, tout navire qui en rattrape un autre doit s'écarter de la route de ce dernier.**

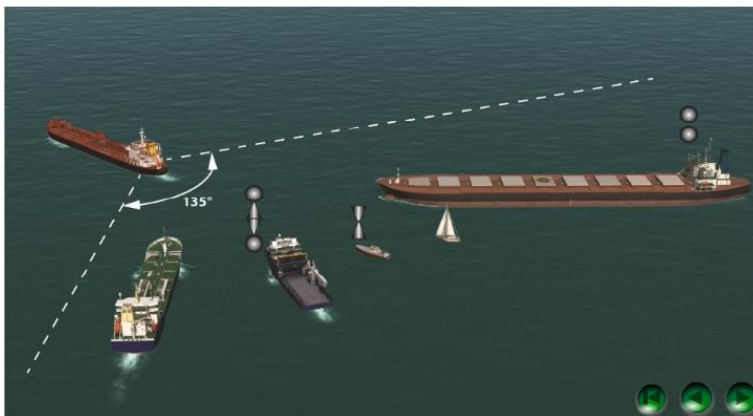
! Néanmoins le navire rattrapé doit appliquer la règle 17 sur le devoir de manœuvrer pour éviter tout abordage si le navire non privilégié n'a pas manœuvré suffisamment tôt.



Page 271



Appel sur VHF si impossibilité de manœuvrer pour éviter le rattrapé



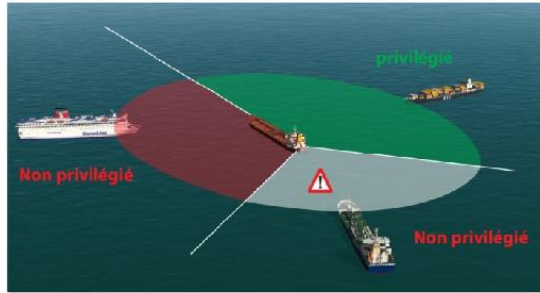
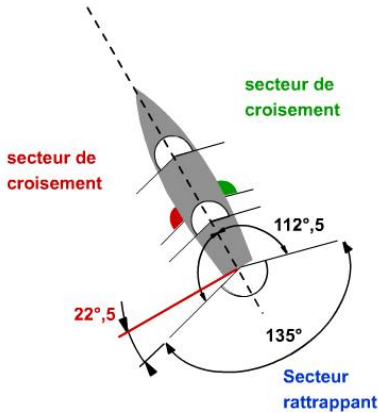
règles de barre:
Section 2 - Règle 13



Page 274

Règle 13 - Navire qui en rattrape un autre

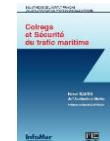
b) Doit se considérer comme en rattrapant un autre un navire qui s'approche d'un autre navire **en venant d'une direction de plus de 22,5 degrés sur l'arrière du travers de ce dernier, c'est-à-dire qui se trouve dans une position telle par rapport au navire rattrapé, que, de nuit, il pourrait voir seulement le feu arrière de ce navire, sans voir aucun de ses feux de côté.**



De jour, la limite entre rattrapant et traversier est difficile à estimer: seul un relèvement permet de déterminer le risque de collision.



règles de barre:
Section 2 - Règle 13



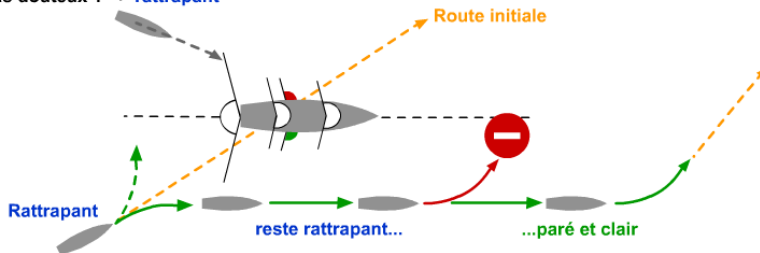
Page 276

Règle 13 - Navire qui en rattrape un autre

c) Lorsqu'un navire **ne peut déterminer avec certitude s'il en rattrape un autre**, il doit se considérer comme un navire qui en rattrape un autre et **manoeuvrer** en conséquence.

Pas de distance pour qu'un navire se considère comme rattrapant ; on peut admettre 2 à 3M soit la portée du feu de poupe.

cas douteux ? => rattrapant



d) **Aucun changement ultérieur dans le relèvement entre les deux navires ne peut faire considérer le navire qui rattrape l'autre comme croisant la route de ce dernier au sens des présentes règles ni l'affranchir de l'obligation de s'écarter de la route du navire rattrapé jusqu'à ce qu'il soit tout à fait paré et clair.**

règles de barre:
Section 2 - Règle 13



Page 277

Même si le navire rattrapé est privilégié et conserve, à ce titre, sa route et sa vitesse, il est néanmoins contraint de manœuvrer conformément aux Règles 8 et 17 si:

- il juge que la manœuvre du navire rattrapant ne laisse pas une distance suffisamment sûre;
- le navire rattrapant n'a pas suffisamment de place pour assurer une manœuvre sûre.

